

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 1 - Vendredi 9 janvier 2015



Nods



Commune mixte  
de Plateau de Diesse



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 26 novembre 2014,  
tenue dès 18.30 h au Musée de la Vigne Le Fornel.

Présidence : M. Alain Binggeli

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. A. Binggeli, président, PLR : ouvre la séance. Il salue le Conseil municipal (M. R. Morand est excusé), le Conseil général, la presse et le public.

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2014
3. Fonds spéciaux et réserves financières – Régularisation au 31 décembre 2014 : décision (J.-P. Devaux)
4. Règlement sur la gestion des financements spéciaux « Investissements et entretien des immeubles de la fortune administrative » de la Commune de La Neuveville : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
5. Règlement sur la gestion du financement spécial « Entretien des immeubles de la fortune financière » de la Commune de La Neuveville : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
6. Règlement sur la gestion du financement spécial « Entretien des routes » de la Commune de La Neuveville : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
7. Plan financier 2015 – 2019 : décision (J.-P. Devaux)
8. Budget de fonctionnement 2015, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
9. Création de l'Organe de conduite en cas de catastrophes du Jura bernois (OCIC JB) par la révision des articles 2 al. 3, 15 lit. 5 et 24 al. 4 et 5 du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan : arrêté du Conseil général (R. Matti)
10. 700ème anniversaire de La Neuveville (J.-P. Devaux)
  - 10.1. Décompte de la manifestation : information
  - 10.2. Abrogation du règlement pour la gestion d'un fonds spécial « 700ème anniversaire La Neuveville » : arrêté du Conseil général
11. Vente à RSW SA (Rama Swiss Watch SA) du feuillet DS 1834 grevant la parcelle no 1516 et actuellement en droit de superficie d'une contenance de 1'867 m<sup>2</sup> pour un prix de CHF 280'000.- soit 150.-/m<sup>2</sup> : décision (J.-P. Devaux)
12. Nomination d'un membre dans la commission de sécurité en remplacement de Mme Mona Schori, démissionnaire
13. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Imer) « Eclairage dans les platanes » (V. Stoepfer et R. Morand)
14. Position CM et décision CG sur la motion PS (A. Ehrensperger) « Utilisation du fonds spécial à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie » (R. Matti)
15. Position CM et décision CG sur la motion UDC (J.-P. Verdon) « Bénéfice du télé-réseau: affecté au télé-réseau » (V. Stoepfer et J.-P. Devaux)
16. Position CM et décision CG sur la motion UDC (J.-P. Verdon) « Coordination entre deux départements » (V. Stoepfer et R. Morand)
17. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (S. Bürki) « Création d'un réseau WIFI public » (V. Stoepfer)
18. Réponse à l'interpellation PS (S. Lopes) « Quel est le rôle de la commission de sécurité ? » (R. Matti)
19. Interventions parlementaires et développements

20. Questions simples et traitement
21. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2015
22. Communications

#### 1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers jusqu'au point no 2 y compris, puis 30 conseillères et conseillers depuis le point no 3 (arrivée de M. J.-P. Althaus, annoncé en retard).

Forum Neuvevillois (FOR) :

Mmes Christen Anne-Claude, Frioud Auchlin Catherine, Orha Sanda

MM. Althaus Jean-Pierre, Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Ostini Marino

Parti Libéral Radical (PLR) :

Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Mueller Maryse

MM. Ammann Jean-Philippe, Bourquin Ralph, Burdet Michel, Morand Patrick, Murier Thierry

Parti Socialiste (PS) :

Mmes Bloch Denise, Glatz Laure, Lopes Stéphanie, Petignat Ruth

MM. Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Schori Christophe

Union Démocratique du Centre (UDC) :

MM. Bürki Sacha, Marti Nicolas, Neuenschwander Florian, Verdon Jean-Pierre

Excusés :

Mme Michel Tamara (FOR)

MM. Ferrier Christian (FOR), Gerber David (FOR)

Absents :

MM. Kurth Roland (PLR), Lehmann Willy (PS)

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

#### 3. Fonds spéciaux et réserves financières – Régularisation au 31 décembre 2014 : décision (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Des financements spéciaux sont inscrits au bilan de la Commune depuis de nombreuses années. Les réviseurs ont fait remarquer à plusieurs reprises qu'ils ne disposaient pas de base réglementaire sur ces objets et que nous devions désormais la créer. C'est cette mise à jour qui vous est proposée. Pour cela, trois règlements pour la gestion de quatre financements spéciaux doivent être mis en vigueur. Le but principal de ces règlements est de mettre en place une politique d'entretien du patrimoine de la Commune de La Neuveville, fondée sur le long terme et d'en assurer le financement. Il s'agit de déterminer également les modalités d'alimentation et de prélèvement des fonds et d'en fixer les compétences. Le pré-

sent message traite ainsi également des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour. Nous relevons ci-après les mouvements proposés :

- CHF 40'000.- étaient destinés à la réfection des façades de l'immeuble des Mornets. Ce montant est donc attribué à l'entretien des immeubles de la fortune financière.
  - Le montant de CHF 605'997.-, provenant de la vente du domaine de Champfahy, est attribué au financement spécial « Investissement des immeubles de la fortune administrative ». Ainsi, il pourra contribuer à l'amortissement de l'école des Collonges.
  - CHF 70'000.- ont été constitués pour la réfection du chemin du Rêche. Il est donc attribué au financement de l'entretien des routes communales.
  - CHF 110'730.22 proviennent du financement de la contribution de remplacement pour abris PC. En effet, après comparaison du solde avec les instances cantonales concernées, il se trouve que le fonds a été alimenté de façon trop importante. Le surplus est attribué à l'entretien des immeubles de la fortune administrative.
  - CHF 216'081.40 proviennent de la vente de la part de La Neuveville de la concession obtenue en 1891 pour la construction d'une centrale électrique à Hagneck. Ce montant est attribué à l'Entretien des immeubles de la fortune administrative, dans l'idée d'un encouragement d'une utilisation d'énergie renouvelable dans les immeubles communaux.
  - CHF 132'575.11 proviennent d'un excédent de produits de la gestion antérieure des demandeurs d'asile par la Commune. Le montant est attribué à l'entretien des immeubles de la fortune financière.
  - CHF 24'000.- étaient prévus pour l'entretien du Centre des Epancheurs. Le montant est attribué à l'entretien des immeubles de la fortune administrative.
  - Avec l'introduction du MCH2, la provision de 1 mio destinée à la construction d'une nouvelle salle de sport ne peut plus être utilisée selon la même attribution comptable. Par contre elle peut être prise en considération pour l'entretien ou l'amortissement de la fortune administrative, d'où l'attribution proposée :
    - CHF 200'000.- à l'Entretien des immeubles de la fortune financière,
    - CHF 200'000.- à l'Entretien des immeubles de la fortune administrative et
    - CHF 600'000.- à l'Investissement des immeubles de la fortune administrative.
  - Le montant de CHF 85'000.00 attribué à l'entretien des immeubles de la fortune financière résulte de l'annulation du financement spécial Mise en valeur des immeubles en vieille ville.
- Le document joint au dossier donne l'aperçu des mouvements. Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de ces trois règlements proposés, la Commune disposera d'une base réglementaire pour l'ensemble de ses financements spéciaux. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : depuis de nombreuses années, la Commune a des financements spéciaux au bilan qui ne sont pas conformes à la réglementation. Dès lors, des bases réglementaires doivent être créées. C'est ce qui est requis aujourd'hui de la part du Conseil général. De cette régularisation découle la création de trois règlements qui doivent gérer quatre financements spéciaux. Des réserves financières existantes alimenteront ces quatre financements spéciaux dès leur création qui sera décidée tout à l'heure



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

par le Législatif. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Verdon, UDC : l'UDC a examiné cet objet ainsi que les nouveaux règlements proposés sous les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour de ce soir. Il salue cette mise à jour de fonds spéciaux qui arrive enfin. Déjà lorsqu'il était vérificateur des comptes avec M. Richard Mamie, cette régularisation avait été requise. Il en remercie le département des finances. La commission des finances avait proposé de créer un outil qui serait un véritable planning quinquennal d'entretien des bâtiments. Il est très satisfait des propositions faites ce soir et indique que son parti approuvera ces quatre objets avec enthousiasme.

M. J.-P. Ammann, PLR : la fraction du parti libéral radical recommande d'accepter les trois règlements pour la gestion des financements spéciaux ainsi que les propositions d'attribution à ces différents fonds.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR: le parti Forum se rallie aux remarques qui viennent d'être faites. Cette régularisation répond au souci de transparence de Forum qui approuvera les quatre objets proposés.

Mme S. Lopes, FOR : « Le parti socialiste tient tout d'abord à remercier le Conseil municipal pour le dossier qui lui a été transmis. La régularisation des financements spéciaux par l'élaboration de bases légales était, selon nous, nécessaire afin d'assurer une meilleure visibilité à long terme. Nous savions le travail qui a été fait par le département des finances dans sa planification et sa répartition des montants. Au vu de ces remarques, le parti socialiste approuve le principe de la régularisation des fonds spéciaux et des réserves financières telles qu'elles lui ont été présentées. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide la régularisation au 31 décembre 2014 des fonds spéciaux et réserves financières, sur la base du tableau qui lui a été soumis.**

#### 4. Règlement sur la gestion des financements spéciaux « Investissements et entretien des immeubles de la fortune administrative » de la Commune de La Neuveville : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)

Le message du Conseil municipal concernant cet objet est contenu au point 3 de l'ordre du jour.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Lopes, PS : « Le parti socialiste aimerait savoir, à l'article 2, lettre b, qui concerne l'alimentation des financements spéciaux, de quel montant en francs il est question, lorsque nous parlons d'un montant minimum de 1 % de la valeur de l'assurance immobilière des immeubles du patrimoine administratif. »

M. R. Rollier, administrateur des finances : il s'agit d'un montant de CHF 40'000.-.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le règlement sur les financements spéciaux « Investis-**

**sements et entretien des immeubles de la fortune administrative » de la Commune de La Neuveville.**

#### 5. Règlement sur la gestion du financement spécial « Entretien des immeubles de la fortune financière » de la Commune de La Neuveville : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)

Le message du Conseil municipal concernant cet objet est contenu au point 3 de l'ordre du jour.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole n'étant pas requise, le président passe au vote : par 29 voix sans opposition, le Conseil général approuve le règlement sur les financements spéciaux « Entretien des immeubles de la fortune financière » de la Commune de La Neuveville.

#### 6. Règlement sur la gestion du financement spécial « Entretien des routes » de la Commune de La Neuveville : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)

Le message du Conseil municipal concernant cet objet est contenu au point 3 de l'ordre du jour.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le règlement sur le financement spécial « Entretien des routes » de la Commune de La Neuveville.**

#### 7. Plan financier 2015 – 2019 : décision (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le cahier transmis aux conseillers généraux contient quelques coquilles pour lesquelles il s'excuse. Les chiffres indiqués sont cependant corrects. Le catalogue des investissements proposé cette année est plus lourd que ceux des années précédentes, puisque deux autres grands projets ont été insérés, à savoir la construction d'une salle polyvalente de sport ainsi que la réfection des rues du Port et du Lac. La situation financière sera serrée, mais cela est toutefois jouable. L'école des Collonges est en construction et il est temps de penser à réaliser d'autres investissements. Bien entendu, la situation financière des années à venir dictera la concrétisation ou non des investissements prévus. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Ehrensperger, PS : « Le parti socialiste remercie le Conseil municipal pour le plan financier 2015–2019. Nous nous réjouissons particulièrement du fait que les responsables politiques et administratifs ont été inclus dans les tableaux du catalogue des investissements. Avant de nous prononcer définitivement sur le plan financier, nous demandons au Conseil municipal de clarifier les 5 questions suivantes :

1. Sous la rubrique "immeubles", on nous propose une salle multiservices. De quoi s'agit-il ? Où est-il prévu de placer ce bâtiment ? En avons-nous besoin ? Est-il raisonnable de planifier un projet à CHF 3 millions d'ici à 2017 alors qu'on nous indique en préambule du plan financier que la construction de l'école des Collonges grèvera les comptes communaux dès 2017 ?

2. Sous la même rubrique, nous nous demandons pourquoi le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure du CAJ – un projet au budget comparativement très modique – est remis à une date non déterminée après 2019. Un coup de neuf à CHF 180'000.-, même s'il n'est peut-être pas urgent, serait certainement bienvenu avant 2019.

3. Sous la rubrique "routes" plus d'un quart de million est prévu pour des places de parc aux Prés-Guétins. De quel endroit s'agit-il ?

4. Sous la rubrique "réaménagement urbain" on apprend que le plan directeur pour la vieille ville et la gare est reporté à après 2019. Pourquoi ? Le Conseil municipal sait-il déjà quand le plan directeur se fera ?

5. Sous la rubrique "modération de trafic", il est question d'aménagements divers. Comment le Conseil municipal justifie-t-il des dépenses de presque CHF 600'000.- pour un projet de modération de trafic ? Est-ce que les CHF 50'000.- prévus en 2015 seront utilisés pour une étude de faisabilité ? Si c'est le cas, est-ce que le Conseil municipal soumettra cette dernière au Conseil général avant de chercher un mandataire ? Ou est-ce que le Conseil général se trouvera, fin 2015, devant la tâche désagréable d'éventuellement devoir refuser un projet peut-être démesuré pour lequel on aura déjà dépensé CHF 50'000.- ? »

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose d'accepter ce plan financier qui tient compte des réalités économiques et de la capacité financière de la Commune.

M. J.-P. Verdon, UDC : le parti UDC n'a rien de particulier à ajouter. Il fait toutefois remarquer qu'un plan financier qui dépasse des prévisions pour plus de trois ans s'inscrit plutôt dans une démarche de futurologie. Cela dit, l'intention politique marquée par le Conseil municipal sur les nouveaux objets mentionnés par M. Devaux paraît bonne. Il faudra toutefois rester attentif à l'évolution des finances pour voir si ceux-ci pourront être réalisés dans les temps souhaités à l'heure actuelle.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : aimerait savoir si l'aménagement de la place de la Gare est inclus dans le projet de modération du trafic à 30 km/h.

M. J.-P. Verdon, UDC : pour la salle multisports et multiservices, il s'agit pour l'instant de considérer les besoins de l'école supérieure de Commerce en leçons de gymnastique qui ne sont pas remplis. Pour le Centre d'animation de jeunesse, le Conseil municipal n'a pas jugé prioritaire de refaire la façade du bâtiment en raison de l'insécurité quant au futur de cette zone.

M. R. Matti, maire : pour la salle de gymnastique, il faut savoir que la direction de l'instruction publique a conclu au fait qu'il fallait introduire des leçons de gymnastique à l'école de Commerce comme le requièrent les instructions supérieures. Le Conseil municipal pense que la construction d'une telle salle ne profitera pas qu'à l'école de Commerce, mais aussi à l'ensemble des sportifs locaux le soir et le week-end. Le Conseil municipal a rencontré une entreprise privée qui serait à même de proposer un projet dont le financement pourrait être réalisé par des fonds privés. L'idée est de construire cette salle sur le terrain des Levées de Vaux. Concernant la place de parc du chemin des Prés-Guétins, le Conseil général l'avait refusée en 2009. Le problème n'est toujours pas résolu dans ce secteur au niveau du parage, raison pour laquelle le Conseil municipal souhaite la construction d'un parking lorsque la nouvelle école sera construite et la place de l'école primaire provisoire libérée. Aucun projet précis n'existe à l'heure actuelle. Concernant la modération du trafic à 30 km/h dans la



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

localité, le projet a été lancé pour une mise en zone 30 km/h de toute la localité. Les commissions permanentes concernées seront renseignées le 14 janvier 2015 à ce sujet lors d'une séance communale.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le plan financier 2015-2019.**

## 8. Budget de fonctionnement 2015, quotité d'impôt: approbation (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le Conseil municipal vous propose le budget 2015 en précisant que l'organisation 2015 est conforme à celle de 2014 ainsi qu'à l'organigramme en vigueur. Celui-ci fait partie intégrante de l'ordonnance d'organisation de la Municipalité qui est disponible sur le site Internet communal. Le budget se base sur un nombre de postes de travail inchangé, sauf quelques légères variations de plus ou moins 10 % par rapport à 2014, selon la liste qui est contenue dans le rapport de gestion 2014. La progression de la masse salariale est fixée à 1,5 % au maximum, ce qui veut dire que ce taux ne sera pas forcément utilisé par le Conseil municipal. Le budget se base sur les indications cantonales concernant les variations de l'impôt et les précisions concernant la répartition des charges, dont la Commune doit tenir compte. La budgétisation des services commerciaux, à savoir l'électricité et le télégraphe est réaliste et stable. Quelques dépenses sont en hausse sur les postes de la culture et des loisirs, notamment la bibliothèque et les ports. Le budget 2015 a été réalisé avec sérieux et il permet de remplir les tâches communales diverses auxquelles nous devons faire face. On y voit une hausse des répercussions financières pour le social, la formation et la culture, ainsi qu'une stabilité dans les autres domaines. Il faut préciser que la plupart de ces hausses échappent au contrôle communal, puisqu'elles découlent de décisions des autorités supérieures. Ainsi, le Conseil municipal vous propose d'accepter ce budget qui présente un déficit de CHF 199'589.40, avec une quotité inchangée de 1.65 ainsi qu'un taux inchangé de toutes les autres taxes. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « Le processus de clarification et de réorganisation du plan financier et de contrôle des coûts de fonctionnement est indéniablement en bonne voie. La mise à jour du catalogue des investissements ainsi que le travail effectué sur la mise en place des règlements votés précédemment représentent une vision sur le long terme de la gestion financière de notre Commune. Ceci démontre la bonne prise en main de la situation et une gestion financière plus transparente et axée sur l'avenir. Malgré le fait que le budget 2015 prévoit un excédent des dépenses de CHF 199'589.40, les recettes et dépenses projetées nous semblent dans la continuité des années précédentes. Nous nous permettons toutefois une remarque concernant l'école à journée continue qui semble chaque année souffrir d'un manque de contrôle de gestion des coûts réels d'une telle structure. Il serait opportun d'effectuer une analyse détaillée des coûts en prévision du prochain budget. Forum Neuvevillois approuve le budget de fonctionnement 2015 présenté et en remercie les auteurs ».

M. J.-P. Ammann, PLR : rejoint les paroles de Mme Frioud Auchlin. Le parti radical accepte le budget, mais avec les remarques faites concernant l'école à journée

continue auxquelles il faut ajouter aussi la problématique de la crèche. Le parti libéral radical demande que les charges de fonctionnement communales continuent à diminuer.

M. C. Schori, PS : « Le parti socialiste remercie M. J.-P. Devaux et son équipe pour cette présentation du budget 2015. Il tient à saluer le souci de clarification. Par contre et indépendamment de la volonté du Conseil municipal, le passage des dépréciations obligatoires à l'amortissement du patrimoine, selon les nouvelles règles du MCH2, permet de montrer un excédent de charges inférieur de moitié à celui qui aurait prévalu selon les anciennes règles. Le parti socialiste a deux questions concernant ce budget 2015. Concernant la position 150 relative au service du feu en page 12, nous voyons que les coûts des pompiers sont légèrement inférieurs aux prévisions selon le dernier Conseil général. Comment s'explique cette diminution de charges ? S'agit-il d'un montant estimatif ou d'un contrat définitif pour 2015 ? Ensuite, concernant l'eau potable et le Service des eaux TLN, position 7201.3632 de la page 48, nous notons une augmentation de la cotisation en tant que participation au syndicat de commune, qui passe de CHF 323'874.- pour 2013 à CHF 383'450.- budgété pour 2014, pour ensuite augmenter encore à CHF 407'900.- au budget 2015. Il s'agit d'une augmentation de CHF 60'000.- entre 2013 et le budget 2014 et encore de CHF 24'000.- entre le budget 2014 et celui de 2015. Autrement dit, une augmentation de CHF 84'000.- entre le réel de 2013 et le budget de 2015. Comment s'explique cette importante augmentation ? Cette évolution va-t-elle se poursuivre dans les années à venir ? »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : concernant le service du feu, le budget 2014 a été fait sur la base d'éléments qui se sont révélés erronés, le projet de la nouvelle organisation ayant été modifié.

M. R. Matti, maire : rappelle avoir expliqué la question des tâches cantonales qui seront reprises par le canton de Berne dans la nouvelle organisation, celui-ci ne nous facturant pas ses interventions.

M. R. Rollier, administrateur des finances : fait remarquer que la question de M. Schori ne concerne pas le TLN, mais les eaux usées, soit le SIEL. La station d'épuration du Landeron commence à vieillir et des frais d'entretien courant et de renouvellement de certaines installations deviennent nécessaires.

M. C. Schori, PS : le parti socialiste propose d'accepter le budget 2015 ainsi que le maintien de la quotité d'impôt.

M. J.-P. Verdon, UDC : le parti UDC tient à remercier le département des finances pour son bon travail effectué. L'UDC pense, comme le parti libéral radical, qu'il existe un potentiel d'économies et invite le Conseil municipal à continuer dans cette recherche, bien qu'il soit conscient que la marge du Conseil municipal dans ce domaine n'est pas mirobolante. Le parti UDC approuve le budget 2015 avec une quotité inchangée.

M. J.-P. Latscha, FOR : « Permettez-moi de prendre la parole, ici en mon nom et pas au nom de Forum. En page 6 du cahier I, le point 3 "Culture et loisirs" m'interpelle. En effet, en ma qualité de trésorier ou caissier, comme vous voulez, de la SAT (Société des Amis du Théâtre), je déplore que le Conseil municipal soit allé un peu vite en besogne en supprimant d'emblée la subvention accordée depuis des années à cette association. Je reconnais toutefois que j'avais discuté de l'éventuelle cessation d'activité de la SAT avec le responsable du dicastère "Culture et loisirs" en lui demandant quelles

seraient les démarches à entreprendre pour dissoudre cette société. Il m'a répondu, après avoir consulté qui de droit, que seule l'assemblée générale était habilitée à prendre une telle décision. Sur ce, une assemblée a été convoquée en bonne et due forme. Elle aura lieu le 2 décembre prochain. Le responsable du dicastère a trouvé la convocation dans sa boîte aux lettres. En outre, une annonce a également paru dans Le Courrier. Vous y êtes d'ailleurs toutes et tous cordialement invités. Si un nouveau comité devait se dire prêt à "repren- dre le flambeau", je compte sur le responsable du dicastère cité plus haut pour revoir la position du Conseil municipal en ce qui concerne cette subvention, en fait "une goutte dans la mer" pour la Commune, mais une goutte importante pour une société comme la SAT. D'avance, je l'en remercie sincèrement. »

M. J.-P. Althaus, FOR : aimerait avoir des précisions sur quelques points, notamment aux pages 25 et 26 concernant la culture, les loisirs et le sport, d'une part, et sur les comptes numéros 3321.3920.00 et 3321.9010.00 concernant le télégraphe, d'autre part, où il constate qu'il y a deux fois la somme de CHF 42'095.- qui est attribuée à deux postes différents.

M. R. Rollier, administrateur des finances : concernant la commission des loisirs, il s'agit de l'imputation du salaire de la secrétaire pour avoir une vérité des coûts. Quant au télégraphe, son bénéficiaire atteint CHF 84'190.-. Il est splitté en deux montants identiques dont un est attribué au fonds du télégraphe pour l'équilibre de la tâche et l'autre à la caisse générale.

M. J.-P. Althaus, FOR : à la page 35, compte no 544.3160.00, il aimerait avoir quelques explications.

M. R. Rollier, administrateur des finances : explique que ce même montant de CHF 24'000.- se retrouve dans le budget 2014 sous le no 5444.3920.00.

M. J.-P. Althaus, FOR : aimerait savoir ce qu'il en est des montants prévus sous le no 7690.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : il s'agit de la commission de l'énergie. Cela inclut les jetons de présence des membres de cette instance ainsi qu'un montant de CHF 10'000.- pour des expertises.

M. C. Nicolet, FOR : à la page 24, n'a pas compris les chiffres qui concernent le bénéficiaire du télégraphe.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : explique que le bénéficiaire est de CHF 84'190.- au total, mais qu'il est scindé en deux, dont une moitié qui est versée à la caisse générale.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : par 29 voix favorables sans opposition, le Conseil général approuve le budget de fonctionnement 2015 qui comprend un déficit de CHF 199'589.40 et une quotité inchangée fixée à 1.65.

## 9. Création de l'Organe de conduite en cas de catastrophes du Jura bernois (OCIC JB) par la révision des articles 2 al. 3, 15 lit. 5 et 24 al. 4 et 5 du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan : arrêté du Conseil général (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « La révision proposée des articles 2 al. 3, 15 lit. 5 et 24 al. 4 et 5 du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura ber-



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

nois Tramelan est faite dans le but de permettre la création de l'Organe de conduite en cas de catastrophes du Jura bernois (OCIC JB). La chronologie des actions qui ont mené à la création d'une structure pour l'ensemble du Jura bernois est contenue dans le document rédigé par la chancellerie municipale de Tramelan annexé au présent message. Le projet de révision partielle poursuit le but de confier au syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan (CRC) la gestion d'un organe de conduite en cas de catastrophes pour tout le Jura bernois. Chaque commune conservera un organe de conduite, mais il sera réduit au niveau de sa composition, puisqu'il aura pour tâche de débloquer les moyens financiers nécessaires, sur demande de l'OCIC JB, en cas de catastrophe survenant sur son territoire communal. Cet organe communal se composera du maire et/ou du responsable de la sécurité publique et d'un employé communal. Les communes du Jura bernois verseront au syndicat de communes CRC un montant estimé à 30 centimes par habitant et par année pour le fonctionnement de l'OCIC JB. La composition de l'OCIC JB se fera, dans la mesure du possible, dans le sens que l'ensemble des anciens districts soient représentés. Le 15 octobre 2014, l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire) a communiqué le résultat de son examen préalable. Le projet de révision partielle du règlement dont il est question ici a été adapté en conséquence. Il est à relever que l'OSSM (Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne) a donné son feu vert à la révision telle que proposée. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver la révision des articles 2 al. 3, 15 lit. 5 et 24 al. 4 et 5 du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan, de manière à permettre de créer, au 1er janvier 2015, un organe de conduite en cas de catastrophes pour l'ensemble du Jura bernois. »

M. R. Matti, maire : sous l'impulsion de la Commune de Tramelan et avec l'appui de la Conférence des maires du Jura bernois, il est proposé aux communes du Jura bernois de créer un seul organe d'intervention en cas de catastrophes pour tout l'arrondissement administratif du Jura bernois. Tous les exécutifs communaux ont approuvé cette proposition. Il appartient désormais aux législatifs de l'entériner. Il recommande au Conseil général d'approuver les modifications proposées en vue de cette nouvelle organisation du Jura bernois. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PS : « Pour le parti socialiste, il est important que le rôle de chaque commune soit très clair et que l'organe de conduite sache tout mettre en œuvre pour roder le bon fonctionnement dans les plus brefs délais. Nous proposons de l'accepter. »

M. T. Murier, PLR : « En acceptant la création d'un organe de conduite d'aide en cas de catastrophes régionalisé, ceci après la délégation de la formation des civilistes et de l'intégration au Syndicat des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois, nous poursuivons une politique de sécurité cohérente et respectueuse des coûts. Le vieil adage qui veut que l'union fasse la force peut être mieux vérifié ici. En votant cet objet, nous choisissons la synergie en intégrant une entité supra-communale gérant à la fois la formation des civilistes, leur engagement et la conduite des opérations en cas de catastrophe. Le parti libéral radical approuve donc la modification du règlement du syndicat et remercie

le Conseil municipal pour son engagement. Je me permettrai une réflexion et une question. La réflexion d'abord : en acceptant, à juste titre, une centralisation des tâches de protection de la population, j'ai l'impression que nous perdons de vue l'aspect opérationnel. Autrement dit : comment cela fonctionne-t-il sur le terrain ? Quel est le bilan des interventions et des exercices, quelle est la collaboration avec les autres corps régionaux ou suprarégionaux plus importants et les éventuels points frictionnels pour La Neuveville ? On m'a fait remarquer que nous n'avons pas pour cela de représentant dans les organes des syndicats, mais à mon humble avis, cela ne suffit pas pour faire redescendre la formation auprès du Législatif qui j'estime, devrait pouvoir en disposer si besoin ou intérêt est. Je m'interroge donc de savoir si la commission de sécurité ne devrait pas voir son rôle redéfini et notamment sur la question de son information ponctuelle par les représentants, de la situation dans les syndicats assumant les tâches de protection de la population, et pourquoi pas qu'elle puisse se prononcer sur la désignation ou la nomination des représentants communaux, voire sur leur action. Ensuite, la question est de savoir, à partir du moment où les tâches opérationnelles de la protection de la population ne seront plus du ressort des communes, comment est ou sera gérée une procédure d'alarme au niveau communal qui exige une réaction immédiate. Je suppose que, selon l'ancienne structure toujours en vigueur, la responsabilité incombe à l'organe de conduite communal. Je prends des exemples : une pollution de l'eau potable, une alerte aux serpents, un accident avec des fuites d'hydrocarbures ou encore le lion du cirque Helvétia qui s'échappe dans la nature. Existe-t-il actuellement un protocole d'alerte communal réglant les responsabilités qui sont connues, celui-ci est-il mis à jour, exercé, associé, au niveau du déclenchement, à des fonctions et à leur suppléance, ou alors dès que le moindre problème se présente, appelle-t-on les professionnels de Tramelan ou la police cantonale qui doit ensuite gérer toute la procédure de A à Z. Mon esprit est très flou dans ce domaine. »

M. R. Matti, maire : l'OCIC du Jura bernois sera constitué en collaboration avec la Préfecture du Jura bernois. Des personnes qui ont des connaissances et de l'expérience dans le domaine de la santé et des pompiers par exemple seront nommées. L'organe de conduite communal sera simplifié. Le maire et le chancelier seront les responsables au niveau local. Lors des sinistres, ce sont les pompiers et la police cantonale qui interviennent en premier chef. M. R. Matti prend note de la demande qui a été faite concernant la commission de sécurité.

M. J.-P. Althaus, FOR : « Quel beau cadeau pour la dernière séance du Conseil général d'avoir mis à l'ordre du jour ce point no 9 ! La lecture et l'étude de ce règlement ont illuminé notre séance de fraction. Quoi de plus beau avec Noël qui approche à grands pas ? Eh oui, Mesdames et Messieurs, haletant et passionnant sont bien les deux qualificatifs qui caractérisent cette syntaxe innovante. Virtuosité littéraire et valse de belles lettres qui nous ont permis de digérer cette prose digne des meilleures émissions de Bernard Pivot. Seuls, éventuellement, les lauréats du prix Goncourt, voire quelques interventions de M. Ralph Bourquin au Conseil général concernant le budget peuvent rivaliser avec ces 22 pages de pur bonheur. Malgré la clarté et la limpidité du règlement présenté, Forum s'interroge sur la signification du "I" dans l'abréviation OCICJB. Vous l'aurez toutes et tous compris, c'est d'une seule et même voix enchantée que Forum approuve ce règlement révisé. »

M. R. Matti, maire : indique que le « I » signifie Intercommunal.

Mme D. Bloch, PS : aimerait savoir qui va définir les responsabilités des organes communaux réduits.

M. R. Matti, maire : la Préfecture du Jura bernois va superviser le tout. Les préfets devront organiser un OCAA, qui est une instance cantonale supérieure à l'OCIC. Les communes seront chargées de régler leurs sinistres particuliers.

M. F. Neuenschwander, UDC : « L'UDC a pris connaissance du projet de révision partielle du règlement. De ce fait, l'UDC approuve la révision des articles du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois ».

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve la révision des articles 2 alinéa 3, 15 lettre 5 et 24 alinéas 4 et 5 du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois Tramelan. Cela signifie que le Conseil général approuve la création de l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois et, partant, l'adhésion de la Commune municipale de La Neuveville à cette entité.

## 10. 700ème anniversaire de La Neuveville (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Pour assurer les festivités liées au 700e anniversaire de La Neuveville, le Conseil général, dans sa séance du 17 juin 2009, a édicté le règlement pour la gestion d'un fonds spécial "700ème anniversaire La Neuveville". Ce règlement était doté au départ d'un montant de CHF 60'000.-. Il a ensuite été alimenté régulièrement par des attributions dans le cadre du budget et du bouclage de chaque exercice comptable entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012. Au décompte final, les dépenses globales se sont élevées à CHF 664'819.45. Nous avons encaissé divers dons et recettes supplémentaires pour CHF 150'012.15. La subvention du Conseil du Jura Bernois a été réduite à CHF 135'500.-, soit CHF 14'500.- de moins que promis, du fait que les coûts totaux de la manifestation ont été inférieurs d'environ CHF 100'000.-. Le coût final à charge de la Commune est de CHF 379'307.30. Les fonds à disposition sont de CHF 365'000.-. La charge supplémentaire est ainsi de CHF 14'307.30. Notons qu'il reste en stock des livres pour un montant de l'ordre de CHF 20'000.-. Signalons encore que de nombreuses heures ont été effectuées par le personnel communal, à savoir :

Service de la voirie	Heures	350
Services industriels	Heures	220
Police administrative, chancellerie et service des finances	Heures	200
Soit un total de	Heures	770

Les comptes ont fait l'objet d'une vérification par la fiduciaire PWC qui n'a pas formulé de remarque particulière à leur rencontre. Comme le prévoit le règlement susmentionné, le solde que le fonds spécial présente au bouclage des festivités est dissout durant l'exercice comptable communal 2014. Dès lors, ce règlement n'a plus de raison d'être. Il doit être abrogé. Le Conseil municipal prie le Conseil général de prendre connaissance du décompte final des festivités du 700ème anniversaire et d'abroger le règlement pour la gestion d'un fonds spécial "700ème anniversaire La Neuveville" ».



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

## 10.1. Décompte de la manifestation : information

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : est heureux de pouvoir présenter ce décompte au Conseil général cette année encore. Il a fallu du temps pour obtenir les subventions cantonales. A cet effet, il remercie l'administrateur des finances qui s'est bien battu pour que nous puissions obtenir la subvention du Conseil du Jura bernois de CHF 1'35'500.-, soit CHF 14'500.- de moins que promis en raison de coûts totaux de la manifestation inférieurs d'environ CHF 100'000.-. La charge supplémentaire de CHF 14'307.30 sera couverte dans le cadre de l'exercice comptable communal 2014.

### Le Conseil général prend acte de cette information.

## 10.2. Abrogation du règlement pour la gestion d'un fonds spécial « 700ème anniversaire La Neuveville » : arrêté du Conseil général

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : demande l'entrée en matière sur cet objet et l'abrogation de ce règlement, puisqu'il n'a plus de raison d'être.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : le parti Forum tient à remercier le personnel communal et tous les bénévoles de leur engagement qui a contribué au succès indéniable de cet anniversaire.

M. N. Marti, UDC : « Nous remercions le Conseil municipal pour le travail effectué et sommes très satisfaits des répercussions positives pour La Neuveville et ses habitants. En l'occurrence, nous acceptons l'abrogation du règlement pour la gestion de ce fonds spécial. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve l'abrogation du règlement pour la gestion d'un fonds spécial « 700ème anniversaire de La Neuveville » avec effet immédiat.

## 11. Vente à RSW SA (Rama Swiss Watch SA) du feuillet DS 1834 grevant la parcelle no 1516 et actuellement en droit de superficie d'une contenance de 1'867 m2 pour un prix de CHF 280'000.- soit 150.-/m2 : décision (J.-P. Devaux)

Message du Conseil général : « Dans le cadre de l'appel d'offres pour la vente des parcelles 1516 et 1834, l'entreprise RSW SA a confirmé son intérêt pour acquérir uniquement la partie sur laquelle elle est établie (feuillet no 1834) pour un prix de CHF 280'000.-, à savoir CHF 150.-/m2. Le Conseil municipal estime que le prix offert est tout à fait correct pour un terrain en zone d'activités/zone industrielle. Parmi les offres reçues pour la parcelle 1516 située au nord, aucun intéressé n'a vraiment fait part d'un intérêt marqué pour cette parcelle ou n'a offert un prix comparable. Lors de la séance du Conseil général du 18 septembre 2013, l'entrée en matière a été refusée pour déléguer au Conseil municipal la compétence d'une vente éventuelle partielle de la parcelle grevée du droit de superficie. Dès lors, il est proposé au Conseil général de vendre à l'entreprise RSW SA la parcelle feuillet no 1834, d'une superficie de 1'867 m2, au prix de CHF 150.-/m2, soit un total de CHF 280'000.- et d'annuler de ce fait le droit de superficie actuellement en vigueur. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le feuillet dont il est question ce soir est bien la partie occupée par le bâ-

timent et le parking de l'entreprise RSW SA. Il n'y a aucune possibilité d'agrandir ce bâtiment, sauf d'y ajouter un étage. De plus, conformément au plan de quartier, il n'est pas possible de changer l'affectation de ce bâtiment qui est réservée aux activités économiques. C'est pour cela qu'il y a peu d'intéressés de l'extérieur qui se sont annoncés pour l'achat de ce feuillet, pour ne pas dire aucun. Ce terrain a été acquis en 1999 à M. Kurth au prix de CHF 180.- le m2. A cette époque, la vente concernait plus de 7'800 m2, pour l'ensemble de la parcelle, c'est-à-dire le feuillet no 1834. A cette époque également, le Conseil de ville, dénomination du Législatif en 1999, avait décidé de mettre en droit de superficie une partie de la parcelle pour un prix oscillant entre CHF 1.- et CHF 5.-/m2. Pour RSW SA, le prix a été fixé à CHF 2.50/m2. Le rendement de ce terrain représenterait dès lors CHF 50.- le m2 par année, sur la base d'un rendement de 5 %. Il s'agissait donc bien de mettre du terrain industriel à disposition pour un prix attractif, afin de favoriser l'installation d'entreprises. Nos prédécesseurs ont mis volontairement ce terrain à disposition à une entreprise qui a créé des emplois. La valeur actuelle moyenne d'un terrain industriel hors des villes est de CHF 150.- le m2 à la vente. A titre d'exemple, Saint-Imier vend son terrain industriel à CHF 300.-/m2, Tramelan à CHF 165.-/m2 et Studen à CHF 200.-/m2. Avec nos CHF 150.-/m2, nous sommes donc dans une valeur médiane. Le droit de superficie actuel n'est pas une affaire rentable à ce jour pour la Commune. La vente de ce terrain est une solution gagnant/gagnant entre la Commune et l'entreprise RSW SA. Si nous faisons la moyenne entre le prix de vente de la partie du bas à CHF 150.-/m2 et le prix plancher que le Conseil général demande pour la partie du haut à CHF 340.-/m2, la moyenne pour l'ensemble de la parcelle se fixe à CHF 245.-/m2. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : ne participera pas à cette discussion, ni au vote, compte tenu que l'entreprise Auchlin bénéficie du même droit de superficie et qu'elle ne sait pas ce que cette entreprise pourrait faire à l'avenir, sachant que la décision de ce soir pourrait faire jurisprudence.

M. R. Bourquin, PLR : le parti libéral radical pense que c'est une bonne affaire et propose l'approbation de cet objet.

Mme S. Orha, FOR : « Tout d'abord, l'étude de cet objet aurait été facilitée avec l'appui d'un extrait du plan cadastral pour mieux situer ladite parcelle. Nous sommes reconnaissants que les entreprises situées dans notre Commune désirent y rester et nous voulons encourager cette volonté. Forum Neuvevillois accepte la vente de la parcelle no 1834 à RSW SA, avec pour condition que ce terrain garde son affectation de base, c'est-à-dire l'usage artisanal ou industriel, afin d'éviter toute spéculation future. Nous vous remercions donc de grever le terrain d'une réserve concernant son affectation artisanale ou industrielle. Compte tenu du prix négocié, nous demandons également qu'en cas de vente, la Commune puisse réserver un droit de préemption. Il s'agit d'un amendement. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le plan de quartier ne permet pas une affectation différente. Si telle requête devait une fois être faite, la demande serait soumise au Conseil général pour décision.

M. R. Bourquin, PLR : un droit de préemption ne peut pas être fait pour une durée illimitée.

M. J.-P. Verdon, UDC : précise que le droit de préemption doit être qualifié pour qu'un prix puisse être fixé. La proposition faite d'un droit de préemption est bonne, car elle donne à la Commune une garantie en cas de vente future de ce terrain de pouvoir se porter acquéreuse. A son sens, l'élément de la promotion économique est fondamental. Il souligne que la commission des finances s'est ralliée à cette proposition de prix. Pour sa part il la juge totalement correcte.

Mme D. Bloch, PS : remercie pour les explications reçues ce soir. Elle aurait souhaité les avoir avant. Favoriser les entreprises locales est une bonne chose. Dans les conditions de vente, il faudrait mettre que la Commune doit pouvoir obtenir une part du gain qui serait réalisé en cas de vente ultérieure par RSW SA en tant que retour sur investissement. Cette proposition est faite en raison du prix favorable qui est proposé pour cette vente. Il s'agit d'un amendement.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : pense que le droit de préemption est quelque chose de faisable. Par contre, une participation au gain d'une vente future peut prêter l'avenir de la société, surtout si, malheureusement, celle-ci devait être forcée de vendre en raison de problèmes économiques. Il pense que cela serait très difficile à mettre en pratique.

M. J.-P. Latscha, FOR : on ne peut effectivement pas savoir comment ira cette industrie. Nous n'avons aucune garantie d'un gain. Si la société devait vendre pour moins que CHF 150.-/m2, la question d'une rétrocession d'argent à cette société se poserait également.

Mme D. Bloch, PS : le genre de condition qu'elle propose ne va que dans un sens.

M. J.-P. Verdon, UDC : si RSW SA devait revendre ce terrain plus cher qu'acheté dans un laps de temps relativement court, il ne faudrait pas oublier que le gain immobilier irait dans la caisse communale. Le droit de préemption est par contre une solution bien mieux appropriée.

M. R. Bourquin, PLR : un amendement portant sur un renchérissement du coût de la vie pour un immeuble industriel ne serait certainement pas accepté même par un notaire.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote :

- L'amendement de Mme Ohra demandant un droit de préemption qualifié en faveur de la Commune de la Neuveville est accepté par 29 voix sans opposition.
- L'amendement de Mme D. Bloch demandant que la Commune municipale de La Neuveville puisse obtenir une part au gain d'une vente future de cette parcelle par RSW SA est refusé par 22 voix négatives et 6 voix favorables.
- Par 26 voix favorables sans opposition, le Conseil général décide de vendre le feuillet DS 1834, grevant la parcelle no 1516, à l'entreprise RSW SA pour le prix de CHF 150.-/m2. Ce terrain, d'une contenance de 1867 m2, sera donc vendu au prix de CHF 280'050.-.

## 12. Nomination d'un membre dans la commission de sécurité en remplacement de Mme Mona Schori, démissionnaire

Mme L. Glatz, PS : propose la nomination de Mme Denise Bloch.



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Par 23 voix favorables et sans opposition, Mme Denise Bloch est nommée dans la commission de sécurité.

### 13. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Imer) « Eclairage dans les platanes » (V. Stoepfer et R. Morand)

Position du Conseil municipal : « La motion déposée le 1er octobre 2014 par Mme Milly Imer demande au Conseil municipal d'installer un éclairage dans les platanes du sud de la place du Marché et de goudronner, par la même occasion, cette place de parc. Après étude de ce dossier par les services concernés, il en ressort que les interventions demandées par la motionnaire nécessitent une procédure de demande de permis de construire qui ne peut être traitée sans l'élaboration d'un plan de quartier. En effet, le plan directeur de la vieille ville, approuvé en juin 2007, fixe des objectifs particuliers et des mesures spécifiques pour 30 secteurs définis et, notamment, pour la place du Marché (fiche de mesures 13-VI). Pour la réalisation de ces mesures, il est nécessaire d'élaborer un plan de quartier. En tenant compte de ces informations, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion déposée par Mme Milly Imer demandant qu'un éclairage soit mis en place dans les platanes de la place du Marché et la pose d'un revêtement bitumineux sur cette place. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : n'a rien à ajouter.

Mme M. Imer, PLR : trouve dommage qu'on doive attendre si longtemps.

M. J.-P. Verdon, UDC : « Sur le fond, l'UDC ne peut qu'être d'accord avec cette intervention, puisque nous avons déjà soutenu les propos de la motionnaire. Nous vous livrons nos réflexions avant le vote, réflexions qui dépassent quelque peu cette intervention. L'UDC fait remarquer que tout est devenu tellement compliqué à La Neuveville. Depuis une quinzaine d'années, nous assistons à une situation de blocage complet dans certains dossiers, alors que le moindre des bons sens dicterait la mise en place rapide de solutions sur lesquelles tout le monde est d'accord et qui favorise en sus la sécurité. Nous nous sommes enfermés dans une législation communale autobloquante, où plus rien de sensé n'est réalisable rapidement, sans une modification fondamentale de notre législation. Excusez mon propos, mais le bon sens a "foutu le camp" dans nos murs ! Les tuyaux sont là, tout est prêt pour une réalisation des luminaires demandée par Mme Imer et ... rien ne peut se faire. Le constat est clair : notre législation est manifestement mal faite. L'UDC a pris connaissance de la réponse de l'Exécutif. Nous avons une question fondamentale qui nous tient à cœur : si le Conseil général accepte ce soir la présente motion, quels délais d'exécution le Conseil municipal peut-il nous garantir jusqu'à l'installation des luminaires demandés à la place du Marché ? Clairement dit, nous craignons que ce dossier ne traîne dans un tiroir et ne soit réalisé qu'aux calendes grecques. Rassurez-nous donc ! Vous l'aurez compris, l'UDC soutient cette motion. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : beaucoup de démarches devront être entreprises pour cette réalisation qui nécessitera un plan de quartier et un permis de construire, raison pour laquelle un délai ne peut pas être donné ce soir.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 29 voix favorables sans opposition, le Conseil général approuve cette motion.**

### 14. Position CM et décision CG sur la motion PS (A. Ehrensperger) « Utilisation du fonds spécial à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de la motion déposée au Conseil général le 1er octobre dernier. Il a ensuite réparti les tâches entre les divers départements concernés. En raison des délais réglementaires et du laps de temps très court entre la séance du Conseil général du 1er octobre et celle du 26 novembre 2014 (près de 3 semaines disponibles pour le traitement approfondi de la demande) et de la typologie du sujet à traiter (technico-administrative, financière et juridique), les départements concernés ne sont pas en mesure de fournir leurs rapports au Conseil municipal pour qu'il puisse prendre position vis-à-vis du Législatif. Par conséquent, il ne pourra se prononcer au sujet de cette motion que pour la première séance du parlement communal de l'année 2015. C'est pourquoi le Conseil général est prié d'accepter une prolongation de délai. Ceci permettra de répondre de façon détaillée tant aux niveaux technique qu'administratif, d'affiner la vision financière et d'assurer un bon examen des aspects juridiques. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter, sinon que cette demande de prolongation est faite en accord avec le motionnaire.

M. A. Ehrensperger, PS : « Je remercie le Conseil municipal pour sa prise de position et accepte la prolongation de délai demandée. Pour information, je me réjouis du fait que, très probablement sous l'impulsion de cette motion, le président et le secrétaire de la commission de l'énergie ont fixé, pour la séance de commission d'avant-hier soir, une première discussion portant sur l'édiction d'une ordonnance d'application. La commission a décidé de poursuivre cette discussion lors de sa prochaine séance du 16 mars 2015. Entretemps, les commissaires sont chargés de réfléchir à la question et de faire des propositions concrètes pour l'utilisation et la gestion du fonds. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 29 voix favorables sans opposition, le Conseil général approuve la prolongation requise.**

### 15. Position CM et décision CG sur la motion UDC (J.-P. Verdon) « Bénéfice du télésexeau : affecté au télésexeau » (V. Stoepfer et J.-P. Devaux)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de la motion déposée au Conseil général le 1er octobre dernier. Il a ensuite réparti les tâches entre les divers départements concernés. En raison des délais réglementaires, du laps de temps très court entre la séance du Conseil général du 1er octobre et celle du 26 novembre 2014 (près de 3 semaines disponibles pour le traitement approfondi de la demande) et de la typologie du sujet à traiter (technico-administrative, financière et juridique), qui de plus nécessite la collaboration de plusieurs départements communaux, le Conseil municipal informe le Conseil général qu'il ne pourra pas prendre position avant la première séance du Législatif de l'année 2015. Ce délai permettra de répondre de façon détaillée à la motion. C'est pourquoi une demande de prolongation est requise. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : n'a rien à ajouter à la demande de prolongation requise.

M. J.-P. Verdon, UDC : se déclare favorable à cette prolongation.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 28 voix favorables sans opposition, le Conseil général approuve la prolongation de délai requise.**

### 16. Position CM et décision CG sur la motion UDC (J.-P. Verdon) « Coordination entre deux départements » (V. Stoepfer et R. Morand)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a pris connaissance de la motion et confirme que la coordination est bien réglée entre les départements de la gestion du territoire et de l'équipement. Lors des séances de chantier, par exemple dans le cadre des travaux du PGEE, lors des travaux de génie civil, un électricien du département de l'équipement est invité pour prendre position afin d'établir s'il y a nécessité de profiter de cette fouille pour l'assainissement d'infrastructures électriques ou de télésexeau. Un procès-verbal de la séance est établi avec les membres présents. Après étude de la situation, une décision est rendue d'utiliser ou non cette opportunité. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion, de la considérer comme étant réalisée et par voie de conséquence de la classer. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message du Conseil général.

M. J.-P. Verdon, UDC : « La motivation de mon intervention est que les Neuvevillois observent de nombreux travaux dans la chaussée. C'est un mal nécessaire. Chacun accepte d'en subir les désagréments. En revanche, il est difficile de tolérer que l'on fouille à plusieurs reprises au même endroit et dans un laps de temps bref. C'est onéreux et peu compréhensible. L'objectif de notre motion est que les deux départements concernés se coordonnent systématiquement à l'avenir, que ce soit dans le domaine des eaux claires et usées, de l'eau potable, de l'électricité ou du télésexeau. Nous sommes satisfaits d'entendre les deux engagements des deux chefs de département. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 29 voix favorables sans opposition, le Conseil général décide d'accepter cette motion et de la classer comme étant réalisée.**

### 17. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (S. Bürki) « Création d'un réseau WIFI public » (V. Stöpfer)

Position du Conseil municipal : « La pré-étude technique et financière établie par les Services industriels de La Neuveville démontre que le projet est réalisable. Les coûts de réalisation et les frais d'exploitation annuels sont par contre élevés en regard de la zone couverte. La commission de l'équipement a mené une réflexion de fond sur la demande d'accès gratuit à l'Internet sur la voie publique et trouve la proposition intéressante. Elle propose d'étendre ce réseau public à l'ensemble de la vieille ville, afin de satisfaire tous les potentiels acteurs du secteur du tourisme. Afin de garantir le financement de ce réseau, il faut intégrer celui-ci à un projet d'assainissement des infrastructures techniques (électricité, eau, télésexeau, conduites d'eaux usées et d'eaux claires parasites) de la vieille ville. Les synergies ainsi générées permettront de limiter le coût des travaux de génie civil, d'obtenir de meilleurs prix (effet de volume) et d'ainsi atteindre un coût par surface couverte par l'Internet gratuit bien plus abordable. Le Conseil municipal souhaite rappeler que de gros investissements sont actuellement consentis dans le cadre de la construction de l'école des Collonges et que les moyens financiers de notre Commune ne sont



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

pas sans limite. Le fait de lier cette réalisation à un projet plus important permet de bénéficier de plus de temps pour acquérir le bon produit, approcher les divers acteurs intéressés, évaluer les incidences quant au rayonnement des antennes et en complément obtenir un allègement substantiel des coûts d'investissement et d'exploitation. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. »

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat dans les termes de son message.

M. S. Bürki, UDC : remercie le Conseil municipal pour le travail effectué et propose au Conseil général d'approuver ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : par 22 voix favorables, 4 oppositions et 4 abstentions, le Conseil général décide d'approuver le postulat.

## 18. Réponse à l'interpellation PS (S. Lopes) « Quel est le rôle de la commission de sécurité ? » (R. Matti)

Réponse du Conseil municipal : « La commission de la sécurité a comme tâches celles de la sécurité, de la police administrative, de la santé publique, du contrôle des prix et de leur affichage, de la protection civile, de la défense contre le feu et des affaires militaires. Bien que ces tâches restent communales, raison pour laquelle elles sont rattachées à une commission permanente, elles ne donnent pas toutes matière à débat politique. La police municipale n'existe plus depuis 2008. Elle a été remplacée par la police administrative qui gère des tâches qui ne relèvent pas de la sécurité publique pour la majeure partie d'entre elles. Ce service gère des demandes d'autorisations pour des manifestations ponctuelles ou pour la gestion d'établissements publics, comme la vente de macarons pour le parcage et le contrôle des places de stationnement. Le contrôle des prix et leur affichage incombent également à la police administrative. Ce sont des tâches qui sont régies en grande partie par le droit supérieur et nous n'avons que peu d'emprise en dehors du respect des dispositions légales en la matière. Au niveau de la santé publique, notre intervention se borne à peu de choses. Il s'agit par exemple de tâches telles que la dératisation, qui se fait par le biais d'une entreprise privée spécialisée. La protection civile se règle au niveau de l'arrondissement du Jura bernois par le biais d'un syndicat de communes dont nous sommes membres. Des professionnels sont aux commandes. Nous n'avons quasi rien à faire dans ce domaine. De même, les communes n'ont quasiment plus à intervenir dans les affaires militaires. Reste la défense contre le feu. Il est vrai que la commission de la sécurité aurait pu être plus impliquée dans ce dossier. Mais, dans la pratique, cela s'est avéré compliqué, dès l'instant où le temps de réaction de notre Commune était court face aux différentes phases et discussions du projet neuchâtelois. C'est pour cela qu'il n'a pas été possible d'impliquer la commission comme il aurait fallu. Cela étant, la commission de la sécurité n'avait déjà que peu d'implications au niveau du service du feu, celui-ci étant sous la juridiction neuchâteloise depuis 2002, collaboration réglée par le biais d'une convention jusqu'à la naissance du nouveau syndicat du Littoral neuchâtelois. Il faut relever que la commission de la sécurité n'est pas une instance convoquée avec régularité. On peut constater qu'elle a toujours été moins sollicitée avec le temps, en raison de l'évolution des tâches qui lui sont dévolues, notamment les regroupements (protection civile, pompiers) ou la cantonalisation (police). Pour preuve, la commission s'est réunie :

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
4 x	10 x	9 x	8 x	6 x	4 x	4 x

2008	2009	2010	2011	2012	2013
4 x	4 x	1 x	3 x	2 x	2 x

C'est en partie pour cette raison que le département de la sécurité est dévolu d'office au maire, ce secteur étant chargé administrativement mais peu politiquement. »

Mme S. Lopes, PS : remercie le Conseil municipal pour sa réponse.

## 19. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (C. Frioud Auchlin / J.-P. Latscha) « Affectation/utilisation des biens communaux, immeubles terrains »
- Interpellation UDC (N. Marti) « Commission de l'énergie, où en est-on ? »

### Développements :

- Motion FOR (C. Frioud Auchlin / M. J.-P. Latscha) « Affectation/utilisation des biens communaux, immeubles terrains »

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Interpellation UDC (N. Marti) « Commission de l'énergie, où en est-on ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'interpellation.

## 20. Questions simples et traitement

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « Les travaux de démolition ont commencé pour l'école des Collonges. Le chemin d'accès a été délimité et les conteneurs installés et investis. Qu'en est-il de la suite ? Où en est-on ? Forum Neuvevillois demande à être informé sur l'usage des conteneurs. Donnent-ils satisfaction aux élèves et aux enseignants ? Le budget initial et les délais seront-ils respectés ? »

M. R. Matti, maire : la démolition a commencé. Le 2ème immeuble sera détruit cette semaine. Le terrassement devrait débuter en décembre. Les conteneurs sont désormais appelés bungalows. Ils satisfont les élèves et les enseignants. La sécurité sur la route a été améliorée par l'installation de gendarmes couchés et de poteaux. Le Conseil des parents d'élèves est satisfait. Une barrière a été installée autour du tas de terre. Concernant le budget, des informations pourront être données au prochain Conseil général. Les bungalows ont coûté plus cher que prévu, alors que la déconstruction a coûté moins cher pour sa part, ce qui a quelque peu compensé le dépassement des bungalows. Un point quant aux finances sera fait au début 2015. Il demande au bureau du Conseil général de prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif pour que ce dernier puisse être informé sur l'évolution du projet.

## 21. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2015

M. N. Marti, UDC : le parti UDC propose M. J.-P. Verdon à la présidence.

Mme R. Petignat, PS : le parti socialiste propose M. C. Schori à la vice-présidence.

M. C. Jau, FOR : le parti Forum propose Mme T. Michel comme scrutatrice.

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose M. M. Burdet comme scrutateur.

## Le Conseil général nomme ces quatre candidats à leur fonction respective pour 2015 par acclamations.

## 22. Communications

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : 11 avant-projets ont été enregistrés pour la partie nord de la parcelle no 1516. Une décision interviendra par le Conseil municipal au début de 2015.

M. R. Matti, maire : pour la mise au concours du ramassage des déchets verts conformément à la loi sur les marchés publics, une société proposait un mandat de CHF 7'000.- pour se charger de ce dossier. Le jugeant trop cher, M. R. Matti a demandé au chancelier de se charger de cette procédure. Il le remercie pour le bon travail qu'il a effectué, ce qui a permis une économie financière. Il informe que l'entreprise Haldimann AG de Morat a été retenue pour ce ramassage des déchets verts. Concernant le ramassage des déchets urbains, le prix des sacs rouges ne va pas changer, mais celui des conteneurs devra être réévalué. Une information sera donnée à la population à ce sujet. Enfin, il signale que le Conseil municipal souhaite aux membres du Conseil général et à leur famille un joyeux Noël et une bonne année 2015.

M. A. Binggeli, PLR, président : « Le fait de diriger les débats du Conseil général a été très enrichissant et j'ai essayé de le faire dans l'impartialité, au plus proche de ma conscience et dans le respect des règlements. C'est une bonne expérience de démocratie que de mener la discussion sans y participer. Je souhaite bien du plaisir à mon successeur ! Malgré les divergences de vues des différents partis et élus sur les objets en discussion, les débats du Conseil général sont sains et ne donnent pas lieu à une foire d'empoigne et je vous en remercie. Je voudrais remercier ici nos conseillers municipaux et généraux pour leur travail tout au long de la législature. Vous êtes les représentants de la population et votre rôle est très important dans le fonctionnement de notre commune. J'aimerais également remercier le personnel communal qui fait un très bon travail pour assurer le bon fonctionnement des différents services. Il me reste à vous souhaiter, à vous et vos familles, de belles fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2015. Je vous invite à vous joindre au souper de fin d'année chez Lisbeth et Robert Andrey. »

La séance est levée à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le chancelier  
A. Binggeli                      V. Carbone

## Appel d'urgence

Tél. 117    Police, appel d'urgence

Tél. 118    Feu, appel d'urgence

Tél. 144    Ambulances, appel

**Commune de La Neuveville****MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'abrogation du règlement pour la gestion d'un fonds spécial « 700ème anniversaire de La Neuveville » a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Ce règlement est abrogé au 31 décembre 2014.

La Neuveville, le 9 janvier 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement sur la gestion la gestion du financement spécial « Entretien des routes » de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2015.

La Neuveville, le 9 janvier 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du budget de fonctionnement 2015 avec une quotité inchangée à 1.65 a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le budget 2015 est en vigueur.

La Neuveville, le 9 janvier 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement sur la gestion la gestion du financement spécial « Entretien des immeubles de la fortune financière » de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2015.

La Neuveville, le 9 janvier 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement sur la gestion des financements spéciaux « Investissements et entretien des immeubles de la fortune administrative » de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2015.

La Neuveville, le 9 janvier 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation de la création de l'Organe de conduite en cas de catastrophes du Jura bernois (OCIC JB), par la révision des articles 2 al. 3, 15 lit. 5 et 24 al. 4 et 5 du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan, a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 9 janvier 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**Mise au concours**

La Municipalité de La Neuveville met au concours une place

d'apprenti(e)  
employé(e) de commerce,

Entrée en fonction: août 2015

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au 31 janvier 2015 à l'Administration municipale, à l'att. de Monsieur Raymond Rollier, formateur, Place du Marché 3, à 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'intéressé par téléphone au numéro 032 752 10 10.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

**Commune****mixte de Plateau  
de Diesse****HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES  
DIESSE / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing/Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

10 janvier 2015	20 juin 2015
24 janvier 2015	4 juillet 2015
7 février 2015	22 août 2015
21 février 2015	5 septembre 2015
7 mars 2015	19 septembre 2015
21 mars 2015	3 octobre 2015
11 avril 2015	17 octobre 2015
25 avril 2015	31 octobre 2015
9 mai 2015	14 novembre 2015
23 mai 2015	28 novembre 2015
6 juin 2015	12 décembre 2015

L'administration communale





# Commune

## mixte de Plateau de Diesse

### TORRÉE AVEC LES SAPINS DE NOËL

Nous vous rappelons qu'une torrée, avec petite restauration, est organisée ce **samedi 10 janvier 2015 dès 11h30**, à la lisière de la forêt au Nord-Est de la halle polyvalente, afin de brûler les sapins de Noël ramassés cette semaine.

L'administration communale

### PLAQUES ET VIGNETTES POUR CYCLOMOTEURS

Les vignettes 2015 pour les cyclomoteurs sont à disposition à l'administration communale à la Chaîne 2 à Prêles.

L'administration communale

### DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 9 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de l'Assemblée communale de la commune mixte de Plateau de Diesse du 9 décembre 2014 est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 15 décembre 2014 au 15 janvier 2015. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch).

L'administration communale

### CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

#### REPAS-RENCONTRE

le **mercredi 21 janvier 2015 dès 12h00** à la **Maison de Paroisse à Diesse**

Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

----- à découper -----

Inscrivez-vous jusqu'au **16.01.2015** par écrit à Mme Francine GIAUQUE, Le Rafour 26, 2517 Prêles ou par téléphone au 032 315 23 79

Nom, prénom

.....

Adresse .....

.....

Domicile .....

Téléphone .....

J'ai besoin d'un transport en voiture

oui non



# Commune

# de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods  
commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**JANVIER**  
**Samedi 10**  
**Lundi 12**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

### JUBILAIRES EN 2015

Cette année plusieurs citoyens fêteront un anniversaire particulier. Il s'agit de

#### POUR 80 ANS

Mesdames Bondolfi Jocelyne, Frischknecht Margoth, Gagnebin Madeleine, Kölliker Margrit, Racine Yvette, Rollier Nadine  
Monsieur Dürr Walter

#### POUR 85 ANS

Mesdames Langel Rolande et Sahli Bethli  
Messieurs Droz Jean Jacques et Sunier Roger

#### POUR 90 ANS

Mesdames Conrad Agnès et Conrad Rosa  
Monsieur Schertenleib Jean-Pierre

Nous leur souhaitons d'ores et déjà un joyeux anniversaire et tous nos bons vœux de santé et bonheur.

Conseil communal

### PASSAGE DU BIBLIOBUS NODS

#### Stationnements

Place de parc de l'hôtel du Cheval-Blanc

#### Horaires 2015

**samedi 09:45 - 10:45**

10 janvier 2015	20 juin 2015
24 janvier 2015	4 juillet 2015
7 février 2015	22 août 2015
21 février 2015	5 septembre 2015
7 mars 2015	19 septembre 2015
21 mars 2015	3 octobre 2015
11 avril 2015	17 octobre 2015
25 avril 2015	31 octobre 2015
9 mai 2015	14 novembre 2015
23 mai 2015	28 novembre 2015
6 juin 2015	12 décembre 2015

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans votre village, veuillez consulter l'horaire sur le site du Bibliobus : [www.bibliobus.ch](http://www.bibliobus.ch)

## Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

## Résumé de l'assemblée communale du jeudi 11 décembre 2014 à 20.00 h au battoir

### 1. Ouverture de l'assemblée

Il est 20 h lorsque le président des assemblées ouvre la séance. Il remercie les citoyens pour leur présence nombreuse, signe de leur intérêt pour les affaires communales. Il rappelle le droit de vote en matière communale par la projection des dispositions y relatives sur grand écran. Un scrutateur est ensuite nommé. Il y a 35 ayants droit. L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées. Il ne donne lieu à aucune remarque.

### 2. Budgets 2015

a) *Présentation des budgets (Paulette Bayard et Richard Bart)*

En préambule, Paulette Bayard fait état de quelques considérations sur la situation financière pour cet objet qui intéresse toujours beaucoup les citoyens. Elle relève que les efforts soutenus de la gestion des finances communales doivent se poursuivre afin de maintenir des finances saines. Le budget 2015 présente un léger solde positif de CHF 14'572.-. Les dépenses liées sont très importantes ce qui laisse peu de marge pour la politique communale. La rigueur est indispensable afin de maintenir la quotité à 1.64. Bien que la fortune nette représente une bonne assurance pour l'avenir, il est nécessaire de mettre tout en oeuvre pour équilibrer les comptes. Le 4 novembre 2014, le Conseil communal a accepté le budget 2015. Il le recommande à l'assemblée de ce jour.

Le bureau fiduciaire SORESA qui est chargé du contrôle des comptes de notre commune juge également la situation financière très saine, tout en mettant également en exergue l'excellence de la gestion financière. Paulette Bayard remercie le personnel administratif et tout particulièrement Richard Bart. Elle signale encore le passage au modèle de compte harmonisé MCH2 dès le budget 2016. Ce sera un nouveau défi. Le MCH2 devrait constituer un outil de gestion plus performant pour le pouvoir politique et l'administration.

Richard Bart, administrateur des finances, passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement du budget 2015. Un dépliant est mis à disposition à l'entrée de la salle montrant la récapitulation du compte de fonctionnement par tâches ainsi que la planification financière de 2015-2019 avec les investissements con-nus à ce jour. Ce dépliant ne correspond pas aux rubriques qu'il va présenter en détail.

Voici un résumé des points principaux influençant le budget 2015 :

**Administration générale :** Les frais de maintenance des logiciels sont influencés par l'introduction de la nouvelle comptabilité MCH2 ainsi que l'adaptation de certains formulaires, dont la facture des services industriels.

**Service de défense :** la commune participera à raison de CHF 29'000.- à l'excédent de charges prévu en 2015. La taxe d'exemption est de 6 % du montant de l'impôt de l'Etat et le montant maximal de CHF 450.00. Le budget des SPP présente un excédent de charges de CHF 53'200.- qui est réparti entre les communes du syndicat. Ces charges découlent des frais de cours, de l'achat du matériel nécessaire et des entretiens et services des véhicules. Les charges induites par l'achat d'un tonne pompe exigé par l'AIB sont toujours im-portantes. Les subventions de l'AIB budgétées avec CHF 25'000.00 seront moins importantes que les années précédentes, suite à la perte des contributions due à la fusion des communes de Plateau de Diesse.

### Enseignement et formation :

les charges nettes s'élèvent à CHF 525'650.- dont CHF 28'100.- pour le traitement des enseignants de l'école infantine, CHF 160'900.- pour l'école



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

primaire et CHF 98'000.- pour l'école secondaire. Pour la communauté scolaire du Plateau, le nombre d'enfants est inférieur au budget 2014. Il en résulte une économie d'env. CHF 88'000.- dans les traitements des enseignants. La part aux frais de fonctionnement de la commune de Nods selon la clé de répartition est de CHF 133'600.-. Relevons que ce montant tient compte également des transports scolaires sur le Plateau.

Dans le budget du Collège du district, les positions les plus importantes sont le traitement du personnel enseignant et concierges, secrétariat, fonctions spéciales (une personne indemnisée pour l'orientation professionnelle), les charges sociales, le matériel et moyens d'enseignement, l'entretien des immeubles y compris l'eau, l'énergie et le combustible, les excursions, camps de ski. Le nombre d'enfants est aussi en diminution au collège par rapport au budget 2014. De ce fait, les traitements des enseignants sont budgétés avec CHF 1'402'400.-. Les autres positions sont restées relativement stables.

La quote-part de la commune pour le fonctionnement s'élève selon la clé de répartition à CHF 46'500.-. Pour les traitements des enseignants, un montant de CHF 163'700.- est prévu au budget. Le coût par élève est de CHF 9'140.- pour l'ensemble des frais (fonctionnement et traitement des enseignants).

**Culture et loisirs:** La commune alloue des subventions à différentes sociétés et associations et pour les promotions civiques. Elle participe également à la distribution du « Courrier / Feuille officielle de La Neuveville » dans tous les ménages à raison de CHF 9'300.00. En collaboration avec la paroisse, la commune organise aussi une sortie annuelle pour les aînés. Les charges nettes s'élèvent à quelque CHF 39'250.- pour 2015.

**Prévoyance sociale:** Dans ces comptes figurent par exemple notre participation à l'agence AVS estimée à CHF 13'000.-, à la crèche de Prêles avec CHF 6'000.-, au service social régional avec CHF 5'100.-. Nous contribuons aux prestations complémentaires pour un montant de CHF 157'200.- ainsi que notre part à la répartition des charges sociales de CHF 356'600.-. Ce montant, facturé par le Canton, reste stable, comparé au budget 2014.

**Trafic:** Dans l'ensemble, les charges 2015 nettes sont estimées légèrement en-dessous du budget 2014.

**Assainissement:** montre un budget déficitaire pour 2015. Les frais d'exploitation du SIEL sont avec CHF 84'800.- au budget. L'attribution au financement spécial maintien de la valeur charge les comptes avec CHF 70'400.- selon les exigences cantonales. Les recettes de la taxe de base et la taxe de consommation ne vont pas changer sensiblement. Si les chiffres se confirment, une réévaluation des taxes s'avèrera nécessaire pour l'avenir.

**Déchets:** Un nouveau contrat pour le transport et le ramassage des déchets a été conclu. Les taxes par conteneur sont facturées au propriétaire. Après quelques mois d'expérience, les taxes par tonne seront adaptées dès le 01.01.2015, afin de couvrir les frais effectifs pour le transport et l'incinération des déchets.

**Forêts communales:** les responsables constatent que les prix de vente et la demande pour le bois restent stables. Le marché européen est toujours marqué par le franc suisse fort, ce qui ne permet toujours pas de vendre le bois à son juste prix. Un bénéfice de CHF 32'400.- est prévu. Le chemin forestier des « Bois communs » profitera d'un entretien périodique subventionné par moitié par une contribution cantonale.

**Electricité:** La restructuration des tarifs électriques n'est pas sans conséquences importantes sur les charges. La libéralisation générale du marché pour tous les consommateurs est prévue pour 2018. Nous devons

déjà nous y préparer. La législation nous oblige à mettre en place une comptabilité analytique. Le marché de l'électricité est très mouvementé et nous avons la chance de pouvoir compter sur la compétence des spécialistes de la Sacen SA, pour l'achat du courant, et les membres de la Charte, pour les questions administratives.

Malgré d'importantes charges (entretien des installations, des constructions et immeubles, frais de gestion et d'études, redevances, etc.) le service devrait pouvoir dégager un bénéfice net de l'ordre de CHF 54'600.-.

**Impôts:** Les prévisions en la matière restent toujours difficiles. Pour le budget 2015, il est prévu des recettes de CHF 1'290'500.- d'impôts sur le revenu des personnes physiques et CHF 71'700.- d'impôt sur la fortune ainsi que CHF 8'000.- d'impôt à la source. La taxe immobilière (1,5 % de la valeur officielle) rapporte environ CHF 151'600.-.

**Péréquation financière:** Les charges pour la réduction des disparités, prestation complémentaire « nouvelle répartition des tâches » sont estimées à CHF 138'700.-, soit CHF 15'000.- de moins qu'en 2014. Dans les recettes, une contribution du canton de CHF 99'900.- est au budget pour la réduction des disparités et une indemnité de CHF 324'500.- comme prestation complémentaire géo-topographique et socio-démographique (ce calcul est fait par le canton selon la superficie et les routes de la commune et la proportion de personnes au chômage, personnes étrangères et bénéficiaires de prestations complémentaires dans la population résidente).

**Patrimoine financier:** Le rendement net des bâtiments de la fortune financière, comprenant notamment l'ancien collège et la maison des instituteurs, l'ancienne administration ainsi que différentes autres locations, est estimé à CHF 86'000.-. Le gain comptable résultant de la vente du dernier terrain à bâtir à Pierre-Grise Est se monte à CHF 84'600.-.

**Domaines:** Un excédent de recettes de CHF 19'050.- est prévu pour les domaines et pâturages de la commune.

**Planification financière – Investissements 2015 à 2019** Pour 2015, il est prévu d'investir CHF 315'000.-. Ce montant sera utilisé pour le Collège du district (assainissement du chauffage), l'école primaire, les chemins communaux, les candélabres et l'ascenseur du Battoir. Il est important de fixer les priorités, mais malheureusement, elles ne peuvent pas toujours être tenues et des investissements doivent être reportés.

Les dépréciations sont budgétées à CHF 197'750.-. La nouvelle comptabilité MCH2, qui sera introduite dès le budget 2016, aura des conséquences sur nos chiffres. Des changements fondamentaux devront être appliqués dans le cadre des amortissements et de la présentation de nos comptes.

Le futur ne se présente pas forcément sous la couleur « rose », mais pas non plus « noire ». Notre fortune nette, actuellement de CHF 3'413'400.- nous permet, si besoin est, d'absorber un déficit. Le Conseil communal vous présente un budget communal 2015, avec un total de charges de CHF 4'961'733.-. Un bénéfice de CHF 14'572.- est prévu. La quotité d'impôts pour 2015 reste inchangée à 1.64.

L'administrateur des finances conclut en remerciant ses collègues et les membres du Conseil communal pour leur bonne collaboration tout au long de l'année 2014. Il souhaite à tous de Joyeuses fêtes et une bonne année 2015.

La parole est ensuite donnée aux citoyens pour leurs questions dont voici les éléments essentiels :

Un citoyen trouve le budget 2015 très similaire à celui de 2014 et bien que cela ne soit qu'une prévision, il se demande si la commune ne devrait pas se baser sur des chiffres plus exacts. L'administrateur des finances lui

indique qu'il prépare le budget en tenant compte de plusieurs éléments dont le budget précédent, mais aussi les deux comptes les plus récents ainsi que les dépenses déjà plus ou moins connues.

La présidente de la communauté scolaire du Plateau de Diesse donne quelques informations sur la communauté scolaire. Suite à la fusion des communes, un groupe de travail planche sur un nouveau règlement d'organisation. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de nouveau règlement approuvé, c'est l'ancien qui reste en vigueur. Selon le règlement actuellement en vigueur, la clé de répartition pour les frais se compose de 50% selon le revenu fiscal harmonisé, 25% selon le nombre d'élèves et 25% selon le nombre d'habitants. Le budget 2015 a été établi selon cette clé. La commune de Plateau de Diesse a rejeté le budget, sur recommandation de son conseil communal. Leur calcul interne était basé sur la possibilité d'une nouvelle clé de répartition hypothétique qui n'est pas en vigueur. Ce refus aura pour conséquence que seules les dépenses indispensables au fonctionnement de l'école pourront être consenties. Il est donc possible que des activités telles que le camp de ski, le camp vert doivent être supprimées.

Un citoyen demande si le budget 2015 tient compte du gain immobilier de la vente de la parcelle privée si-tuée à l'ouest du quartier de plein-vent. Il lui est répondu que le prix de la vente n'est pas connu et que le gain immobilier figurera dans le compte de la période au cours de laquelle le gain immobilier sera prélevé.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé aux votes des différents budgets.

*b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse*

Le budget est accepté à l'unanimité.

*c) Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège du district*

Le budget est accepté à l'unanimité.

*d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*

Le budget est accepté à la majorité avec 1 abstention.

*e) Approbation du budget communal 2014; taxe immobilière 1,5 % et la quotité d'impôt 1.64*

Le budget est accepté à la majorité avec 1 abstention.

**3. Zone artisanale – vente de deux parcelles N° 3444 et 3445 de 1328 m2 chacune pour le prix total de CHF 127'488.-, soit CHF 48.-/m2**

*a) Présentation Henri Baumgartner*

Il s'agit de prévoir la vente des deux parcelles pour un projet de petite industrie. Ces parcelles se situent à l'ouest de la nouvelle halle d'affinage. Le prix proposé est de CHF 48.-/m2. Le Conseil communal demande la compétence de passer les actes.

Place ensuite aux questions des citoyens :

Un agriculteur demande ce qu'il advient de la requête de plusieurs agriculteurs qui avaient demandé la création d'un tourne char sur un bout d'une de ces parcelles afin de pouvoir aller en direction de Lignièrès sans devoir traverser le village. Le maire pense qu'il y a peu d'agriculteurs concernés et qu'une autre solution pourra être trouvée. Un ancien maire comprend la demande des agriculteurs mais rappelle que le terrain est en zone artisanale et donc destiné à l'industrie. Il pense qu'une solution pourrait être trouvée sur la place nord de l'ancien télésiège. Un citoyen pense que cette solution ferait perdre des places de parc. L'agriculteur est déçu de ne pas avoir reçu de réponse de la commune. Il est rejoint par un autre citoyen qui trouve que cela met un flou. Le maire reconnaît que c'était une erreur de ne pas donner de réponse. Le président des assemblées rappelle que la planification de la zone artisanale date de plus de 10 ans et qu'à l'époque il n'a jamais



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

été question d'un tourne char. Selon lui, la place nord de l'ancien télésiège pourrait parfaitement régler le problème. Un citoyen pense que la commune devrait régler cela tant que la parcelle n'est pas encore vendue. Un autre constate que c'est une chance d'avoir encore des petites industries au village et que la commune doit saisir cette chance par rapport à la dynamique et aux emplois que cela génère. Un citoyen pense qu'un groupe de travail devrait être créé pour étudier le problème du parking notamment lors de manifestations à la halle. Un citoyen indique que pour une entreprise du village, ont doit accepter le projet. Il relève en outre que la terre déposée sur la parcelle près du hangar des cars, c'était de l'argent jeté par la fenêtre. Un citoyen demande si le prix proposé tient compte des derniers travaux de viabilisation. Il lui est répondu que le prix proposé est le même que celui proposé à l'époque pour le terrain de la nouvelle fromagerie. Un ancien maire explique également que la commune a voulu favoriser l'implantation de l'industrie et qu'il faut vendre au même prix. Il rappelle que les propriétaires auront à payer des taxes de raccordement. Un citoyen demande finalement tout simplement si la commune souhaite maintenir le semblant d'industrie qui est dans le village. Puis il y a encore une remarque au sujet du tourne char. Un citoyen indique que si on prend dans le talus du parapente, cela n'enlèverait aucune place de parc. La parole n'est plus demandée et il est passé au vote.

#### b) Approbation

L'assemblée accepte la vente des deux parcelles précitées au prix de CHF 48.- m<sup>2</sup> à la majorité avec 1 avis contraire et 1 abstention.

L'assemblée délègue la compétence au Conseil communal pour la vente desdites parcelles à la majorité avec 2 abstentions.

#### 4. Modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétence et protection civile du Jura bernois Tramelan relatives à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois

##### a) Présentation Henri Baumgartner

Il s'agit de confier au syndicat de communes du CRC et protection civile du Jura bernois Tramelan la gestion de l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois ci après OCIC JB. Chaque commune conservera un organe de conduite communal allégé au niveau de sa composition (2 ou 3 personnes) ayant pour tâche de débloquer les moyens financiers sur demande de l'OCIC JB et en cas de catastrophe survenant sur son territoire communal. Les modifications du règlements d'organisation sont exposées sur écran. Pour le financement de l'OCIC JB, les communes du Jura bernois verseront un montant estimé à 30 centimes par habitant et par année.

#### b) Approbation

L'assemblée approuve à la majorité avec 1 abstention les modifications du RO du syndicat de communes du CRC et protection civile du Jura bernois Tramelan.

#### 5. Remplacement du lift pour handicapés dans le bâtiment du battoir – crédit d'engagement de CHF 30'000.-

##### a) Présentation Paulette Bayard

Le lift pour handicapés est tombé en panne et les frais de remise en état sont beaucoup trop élevés. Le conseil communal propose de remplacer ce lift. Dans la demande de crédit sont compris le lift, les travaux d'électricité et de maçonnerie nécessaires. Le financement sera couvert par les liquidités et l'objet sera déprécié selon les dispositions légales.

Un citoyen demande si c'est le même système qui est prévu. Il lui est répondu par l'affirmative.

#### b) Approbation

L'assemblée accepte le crédit d'engagement de CHF 30'000.- à l'unanimité.

#### 6. Communications du Conseil communal

##### Henri Baumgartner

Le maire fait une petite rétrospective des événements passés durant l'année 2014 et ayant marqué la vie villageoise tels que la naissance de la nouvelle halle à fromages, la fête villageoise, l'accueil de la nouvelle pasteurie. Il relève que tout cela n'est possible que grâce à l'engagement volontaire de nombreuses personnes. Le Conseil communal consacre beaucoup de temps à la gestion des affaires communales et il remercie ses collègues et le personnel communal pour leur travail. Il remarque que la vie communautaire ne peut pas se dérouler sans divergences, mais qu'il importe de les gérer dans le respect de chacun. Le maire relève également la qualité de vie à Nods et la situation financière confortable. Il adresse ses meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une bonne année 2015 à tous ses concitoyens. Le maire prend ensuite congé de Monsieur Jean-Marie Boillat, conseiller communal démissionnaire au 31.12.2014. Il constate que, durant 5 ans, Jean-Marie Boillat a donné et s'est donné. Le maire relève son franc parler, ses opinions claires et son dévouement. Il remercie chaleureusement Jean-Marie Boillat et lui adresse ses meilleurs vœux pour le futur.

Jean-Marie Boillat remercie toute l'équipe. Il indique que personne n'est parfait, que tout le monde commet des erreurs et qu'il en regrette encore. Il souhaite pleine réussite à son successeur. Un merci tout particulier également aux employés des travaux publics qui font un

travail remarquable. Il adresse enfin ses meilleurs vœux pour 2015 à tous. L'administratrice lui remet une petite attention.

#### 7. Divers

Un citoyen fait remarquer que selon lui, la commune de Nods devrait se doter d'une commission financière selon l'ordonnance sur les communes. L'administratrice lui indique que le règlement d'organisation communal prévoit un organe de vérification des comptes que l'assemblée élit à chaque législature. Le règlement d'organisation a été approuvé par l'OACOT.

Un citoyen déplore l'état de la métairie des Prés de Mijoux et demande si la commune a des projets pour ce bâtiment. Daniel Balmer signale que le dossier est en cours au niveau de la commission des pâturages et qu'il n'y a pas encore de solution.

Une citoyenne demande s'il serait possible de prévoir un endroit au sec à la déchetterie pour les livres usagés. Les livres pourraient ainsi être déposés et repris par d'autres intéressés.

Willy Sunier, au nom de l'assemblée communale, remercie le maire et les conseillers pour leur travail en contrepartie de maigres salaires et indemnités. Selon lui, il faut compter un 20% si l'on veut faire son travail correctement. Merci également au personnel administratif. Un merci tout particulier aux employés de la voirie qui sont au contact direct de la population avec les réactions qui peuvent parfois en découler. Il demande que chacun sache apprécier le travail qui est fait et fasse preuve de patience dans la période hivernale. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne année.

Le vin chaud est offert à l'issue de l'assemblée.

La séance est levée à 21 h 35.

### Remplir sa déclaration d'impôt sur ordinateur, c'est simple, pratique et sûr!

#### TaxMe Online

Remplissez la déclaration d'impôt avec **TaxMe online**, sans installer de logiciel. Connectez-vous à [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) avec le code d'identification qui figure sur la **lettre annonçant**

la déclaration d'impôt. Les données d'identité, et toutes les données qui reviennent chaque année, figurent déjà dans la déclaration d'impôt en ligne et vous pouvez à tout moment vous référer au guide 2013 en ligne. Ce n'est qu'en envoyant la déclaration de validation à l'Intendance des impôts que vous lui donnez accès à vos déclarations.

Désormais, les personnes morales (associations comprises) peuvent elles aussi établir leur déclaration d'impôt avec TaxMe online.

Le livret «Remplir sa déclaration d'impôt – un vrai jeu d'enfant... en deux temps, trois mouvements» est un outil précieux pour remplir votre déclaration d'impôt en ligne. Vous pouvez vous le procurer sur [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) > **TaxMe online**.

#### TaxMe Online

vous montre comment ça marche

De petites vidéos vous montrent comment remplir très simplement une déclaration d'impôt sur ordinateur.

A chaque formulaire principal de TaxMe online correspond une vidéo de TaxMe online tour, même en mode démo. Ces films sont aussi disponibles individuellement sur [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) > **TaxMe online tour**.

#### TaxMe Offline

Si vous souhaitez remplir votre déclaration d'impôt sur PC, mais sans avoir à rester connecté-e à Internet tout du long, TaxMe offline est fait pour vous. Téléchargez sur votre PC la dernière version du programme à partir de [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) > **TaxMe offline**. Remplissez ensuite votre déclaration hors connexion. Lorsque vous avez fini, il vous suffit d'imprimer les formulaires, de les signer et de les envoyer par la poste,

Vous pouvez aussi vous procurer le programme TaxMe sur CD auprès de votre commune. Le seul inconvénient par rapport à TaxMe offline, c'est que le CD est édité dès novembre, si bien qu'il ne contient ni la liste des valeurs, ni le cours des devises par exemple. En outre, c'est la dernière fois que nous l'éditions. Raison de plus pour utiliser dès cette fois-ci la version disponible en téléchargement sur [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch).

### PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

Culte dans les homes : 10h Mon Repos  
10h45 Montagu

16h30 -17h30 Reprise du culte de l'enfance (Cycle) à la maison de paroisse

### Samedi

9h Catéchisme 7e, 8e, 9e H, Maison de paroisse

### Dimanche

9h45 Sonnerie des cloches  
10h Culte à la Blanche Eglise avec sainte-Cène  
John Ebbutt, pasteur et Au-revoir de Lara Kneubühler  
Jean 2, 13-22 : une fugue de mineur en Majeur...  
Chants : 105 ; 61-37 ; 22.01 ; 44.03 ; 24-11 ; 134

### Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander  
20h, salle Schwander, groupe lecture sur le livre « une femme fuyant l'annonce » de Grossmann

Réouverture de la Blanche Eglise 1er mars 2015, mais ouvertes les samedis et dimanches.

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57  
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch) ou [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 11 janvier

10h Messe à l'église paroissiale  
Baptême du Seigneur

### Mardi 13 janvier

10h30 Messe à Mon Repos

### Jeudi 15 janvier

8h30 Messe à l'église paroissiale

### Dimanche 18 janvier

10h Messe à l'église paroissiale  
Avec la participation des Eglises réformées  
Semaine pour l'unité des chrétiens

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch) / Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse de Diesse

### Bonne année!

Le Conseil de paroisse et le pasteur vous souhaite une belle année 2015 riche en moments de paix et de joie.

### Dimanche 11 janvier

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche et Mme Thérèse Marthaler, responsable de la Margelle, lieu d'écoute  
Célébrations de l'Unité

Dimanche 18 janvier, les paroisses réformées sont invitées à participer à la Messe, 10h00, église catholique de La Neuveville

Dimanche 25 janvier, culte de l'Unité, 10h00 à Diesse, invitation à la Communauté catholique et participation du Choeur l'Arzillière

### Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse. Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

## Paroisse de Nods

### Dimanche 11 janvier

Diesse, 10h. Culte.  
Transport à 9h40 vers l'église.

### Mardi 13 janvier

Rencontre des aînés. Salle de paroisse de 14h – 17h.

### Dimanche 18 janvier

Semaine de l'unité  
La Neuveville, 10h. Eglise catholique, messe régionale.

### Contacts

**Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay**

Paroisse : 032 751 70 82 [mlkrafft@bluewin.ch](mailto:mlkrafft@bluewin.ch)

**Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser**

Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

### Dimanche

10h00 Culte avec Pierre-André Léchet  
- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos  
- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos  
- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## Eglise Adventiste - Services religieux

### Samedi 10 janvier

9h30 L'Eglise à l'étude  
10h30 Culte past. Michel Grisier



**Tél 143**  
La Main Tendue



Chaque minute dans le monde,  
un enfant perd la vue!  
Offrez la vue avec seulement  
50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich  
[www.cbmswiss.ch](http://www.cbmswiss.ch)

**cbm**  
mission chrétienne  
pour les aveugles

# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)  
Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)  
Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)  
Tél. 032 751 49 49

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.  
Visites guidées sur demande. Renseignements : [www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)  
ou Jura tourisme, tél : 032 751 49 49

## ENSEMBLE VOCAL FÉMININ ACQUAR'ELLES

Répétitions à 18h/18h30 au C2T du Landeron  
5 & 19 décembre 2014

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / [www.latourderive.ch](http://www.latourderive.ch)  
Tous les spectacles sont à 20h30  
Vendredi 09.01.2015 à 20h30 Cuche & Barbezat - humour  
Vendredi 23.01.2015 à 20h30 Patrick Cottet-Moine - humour  
Dimanche 01.02.2015 à 17h00 Arpège – chorale classique  
Vendredi 06.02.2015 à 20h30 BEC 2014 – Big Band NE  
Vendredi 20.02.2015 à 20h30 AOC – rock funk jazz  
Samedi 07.03.2015 à 20h30 Luciana Gabrielle Miguel  
Vendredi 13.03.2015 à 20h30 Pierre-Do – jazz pop cabaret  
Samedi 28.03.2015 à 20h30 Agnès Bihl -chanson française

## CHŒUR MOSAÏQUE

Répétitions le lundi 12, le vendredi 16 et les lundis 19 et 26 janvier et 2 février à 20h à la Maison de paroisse protestante. Participation à la messe du début de la semaine de l'Unité à l'Église catholique de La Neuveville, le dimanche 18 janvier à 10h.

## Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants